

avait en 1833 que quatre vicariats apostoliques, il y a maintenant 14 évêques, rangés sous l'autorité métropolitaine de l'archevêque de Westminster. Quarante lords catholiques siègent à la chambre des pairs et sur ce nombre, douze sont convertis de l'anglicanisme.

Le Rév. Père Denza. — Rome a perdu l'un de ses savants les plus distingués, le R. P. Denza, directeur de l'observatoire du Vatican, qu'il avait mis au premier rang des établissements météorologiques d'Europe. le P. Denza est mort le 14 décembre.

Faiblesse impériale. — L'empereur d'Autriche, après avoir longtemps résisté, a fini par céder. Il a accepté les nouvelles lois politico-religieuses et, en particulier, la loi sur ce que l'on appelle le mariage civil. Mais l'épiscopat et les catholiques n'ont pas pour cela renoncé à revendiquer légalement les droits de la vérité et le respect des droits de l'Eglise, dans un pays où le souverain porte le titre de *Majesté apostolique* et où le peuple est si foncièrement religieux.

Protestation du Pape. — Par l'ordre du Pape, le cardinal secrétaire d'Etat a envoyé au Nonce apostolique, à Vienne, une protestation, en forme de note diplomatique, pour être remise au gouvernement, contre les dernières lois ecclésiastiques, sanctionnées par l'empereur, et contre les projets d'autres lois analogues. En même temps, des instructions ont été envoyées aux évêques de Hongrie et aux catholiques les plus influents pour qu'ils organisent fortement la résistance légale à l'esprit sectaire de la législation.

Le Rév. Père Damien — La Belgique vient de donner un nouvel exemple de sa sollicitude pour la gloire des héros chrétiens, et de l'heureuse union des autorités civiles et religieuses. Un monument à la mémoire du P. Damien, l'apôtre des lépreux, a été inauguré à Louvain, en présence du cardinal archevêque de Malines, du chef du cabinet, de plusieurs ministres et d'un bon nombre de députés, de sénateurs et de consuls des puissances étrangères.

L'auteur du "Te Deum." — Voilà deux siècles que les moines de St-Ouen ont prouvé que le *Te Deum*, le chant de triomphe par excellence, n'appartient point aux auteurs auxquels on l'attribuait, saint Ambroise et saint Augustin, et leurs senti-